

IBM Passport Advantage - Licences tarifées à l'Utilisation de la Capacité de la Partition

Cher Client,

Comme vous le savez, les licences tarifées à l'Utilisation de la Capacité de la Partition et les contrats de Maintenance Logiciel sont soumis aux dispositions de l'Avenant relatif à la Tarification à l'Utilisation de la Capacité de la Partition, Z125-7174 (ci-après dénommé "Avenant"). Au titre dudit Avenant, le Client s'engage à :

- 1) mettre en œuvre le Logiciel IBM Tivoli License Compliance Manager ;
- 2) enregistrer le Logiciel IBM à l'aide de l'application License Management System d'IBM ; et
- 3) transmettre, chaque trimestre, à IBM les Rapports d'Utilisation du Logiciel.

Les clients possédant des environnements informatiques complexes nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient avec certains aspects des obligations de transmission de données. Nous tenons à vous informer qu'IBM a bien pris note de vos remarques et qu'elle cherche actuellement à améliorer le processus de mesure à l'égard des licences tarifées à l'Utilisation de la Capacité de la Partition. IBM va également améliorer le Logiciel IBM Tivoli License Compliance Manager for IBM Software (ITLCM) dans le but de simplifier sa mise en œuvre, notamment dans le cas des environnements informatiques complexes.

En attendant, IBM est dans l'obligation de suspendre provisoirement les obligations énoncées dans les alinéas 1 à 3 de l'Article 4 "Obligations du Client" dudit Avenant, à savoir :

4. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

1. rapidement installer et paramétrer la version la plus récente disponible du Logiciel ITLM, conformément aux instructions du Guide d'administration ITLM, afin d'activer, sur toutes les Machines Eligibles, la collecte quotidienne des informations relatives à l'utilisation des Logiciels soumis à la Tarification à l'Utilisation de la Capacité de la Partition ;
2. enregistrer ses serveurs d'administration ITLM à l'aide de l'application License Management System à l'adresse Internet suivante : <http://www.ibm.com/software/lms> ;
3. envoyer à IBM à la Date d'Exigibilité :
 - a) le Rapport d'Utilisation IBM initial, qui contient les informations collectées pendant l'intégralité de la Période de Mesure initiale, pour chaque Machine Eligible soumise à la Tarification à l'Utilisation de la Capacité de la Partition ; et
 - b) nommer dans son organisation une personne habilitée à traiter et résoudre rapidement toute question relative aux Rapports d'Utilisation IBM ou aux incohérences entre les informations contenues dans les Rapports d'Utilisation IBM, les autorisations d'utilisation ou au paramétrage du Logiciel ITLM ; et

Néanmoins, vous êtes toujours tenu de respecter le nombre requis d'autorisations de licence au titre des dispositions énoncées dans l'Article 2 "Autorisations" dudit Avenant, mais également de vous conformer à l'ensemble des dispositions prévues par ledit Avenant.

Nous sommes certains que les améliorations à venir, qui devraient être mises en œuvre d'ici le dernier trimestre 2007, vont vous permettre de gérer plus facilement les licences de Logiciels IBM soumis à la Tarification à l'Utilisation de la Capacité de la Partition.

Pour plus d'informations sur les licences tarifées à l'Utilisation de la Capacité de la Partition, visitez le site Web à l'adresse : <http://www-142.ibm.com/software/sw-lotus/services/cwepassport.nsf/wdocs/subcaplicensing>

Pour plus d'informations sur le programme Passport Advantage, visitez le site Web à l'adresse : <http://www.ibm.com/software/sw-lotus/services/cwepassport.com/software/passportadvantage>

Pour toute autre question, veuillez vous adresser à votre partenaire commercial ou votre interlocuteur IBM habituel. Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse subcap@us.ibm.com

Sincères salutations,

L'équipe IBM Passport Advantage